



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.1/42/L.46
27 octobre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session
PREMIERE COMMISSION
Point 66 i) de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE :
SEMAINE DU DESARMEMENT

Afghanistan, Angola, Bulgarie, Cuba, Mongolie, Mozambique,
République démocratique allemande, République démocratique
populaire lao, République socialiste soviétique de
Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine,
Tchécoslovaquie et Viet Nam : projet de résolution

Semaine du désarmement

L'Assemblée générale,

Profondément préoccupée par la poursuite de la course aux armements,

Soulignant qu'il est d'une importance vitale d'éliminer le risque d'une guerre nucléaire, de mettre fin à la course aux armements nucléaires et de réaliser le désarmement pour maintenir la paix et la sécurité dans le monde,

Soulignant à nouveau qu'il est urgent et important de continuer à mobiliser, sur une vaste échelle, l'opinion publique mondiale en vue d'arrêter et d'inverser la course aux armements, en particulier la course aux armements nucléaires, sous tous ses aspects,

Prenant en considération les aspirations de l'opinion publique mondiale à la prévention de la course aux armements dans l'espace et à sa cessation sur la Terre, et à l'élimination des armes nucléaires et autres types d'armes de destruction massive, ainsi que les nouvelles initiatives prises en ce sens,

Ayant à l'esprit le mouvement mondial massif contre la guerre et les armements nucléaires,

Notant avec satisfaction que les gouvernements et les organisations internationales et nationales soutiennent massivement et activement la décision qu'elle a prise à sa dixième session extraordinaire, première session extraordinaire consacrée au désarmement, de proclamer la semaine commençant le 24 octobre, jour anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, semaine consacrée à la promotion des objectifs du désarmement 1/,

Rappelant les recommandations concernant la Campagne mondiale pour le désarmement qui figurent à l'annexe V du Document de clôture de sa douzième session extraordinaire, deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, en particulier la recommandation selon laquelle la Semaine du désarmement devrait continuer à être largement observée 2/,

Rappelant également ses résolutions antérieures sur la question de la Semaine du désarmement,

1. Prend acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général 3/ sur les mesures complémentaires prises par les organisations gouvernementales et non gouvernementales pour la célébration de la Semaine du désarmement;

2. Exprime sa satisfaction à tous les Etats et à toutes les organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales et nationales qui ont résolument appuyé la Semaine du désarmement et y ont activement participé;

3. Invite tous les Etats qui le désirent, lorsqu'ils prennent les mesures appropriées au niveau local à l'occasion de la Semaine du désarmement, à tenir compte des éléments du programme modèle pour la Semaine du désarmement établi par le Secrétaire général;

4. Invite les gouvernements à continuer, conformément à la résolution 33/71 D du 14 décembre 1978 d'informer le Secrétaire général des activités entreprises pour servir les objectifs de la Semaine du désarmement;

5. Invite les institutions spécialisées et autres organisations compétentes à intensifier leurs activités dans leurs domaines de compétence respectifs, en vue de diffuser des informations sur les conséquences de la course aux armements, en particulier de la course aux armements nucléaires, et les prie de tenir le Secrétaire général au courant;

6. Invite également les organisations non gouvernementales internationales à participer activement à la Semaine du désarmement et à informer le Secrétaire général des activités entreprises;

1/ Résolution S-10/2, par. 102.

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, douzième session extraordinaire, Annexes, points 9 à 13 de l'ordre du jour, document A/S-12/32, annexe V, par. 12.

3/ A/42/469.

7. Invite en outre le Secrétaire général à utiliser les moyens d'information de l'Organisation des Nations Unies aussi largement que possible pour faire mieux comprendre à l'opinion publique mondiale les problèmes du désarmement et les objectifs de la Semaine du désarmement;

8. Prie le Secrétaire général, conformément au paragraphe 4 de sa résolution 33/71 D, de lui présenter, lors de sa quarante-troisième session, un rapport sur l'application des dispositions de la présente résolution.
